

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

Extrait du registre des délibérations

Délibération N° : 2026-02-05

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 6

**Objet : Politique tarifaire 2026
De la SAB et conditions de service**

Etaient présents :

- Gilbert GUIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
- François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
- Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)
- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)
- Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)

Excusée :

- Sandra FERRARI (Titulaire, Grand Chambéry)

A donné pouvoir à Jimmy BAABAA.

*Le Comité syndical a été légalement
convoqué le 04 février 2026*

1

Secrétaire de séance :

- François MOIROUD

LE COMITE SYNDICAL,

VU la convention de Délégation de Service public signée le 22 décembre 2022 et l'avenant N° 1 à la DSP signé le 06 janvier 2026, entre le Syndicat Mixte de l'abattoir de Chambéry et le délégataire la Société Savoie Abattage (SAB), plus particulièrement l'article 17 concernant la politique tarifaire,

Certifiée exécutoire par le Président

*du SMAC compte tenu de la réception
en Préfecture et l'affichage au siège du
Syndicat le*

Considérant, que conformément à la Délégation de Service public, la Société Savoie Abattage doit présenter pour validation au comité syndical les tarifs 2026, Abattage et Découpe et conditions de service.

Monsieur le Président rappelle que :

Le conseil d'administration de la SAB a pris la décision de ne pas d'augmenter ses tarifs pour 2026.

Que cette grille tarifaire sera appliquée dès que la délibération sera exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
073-200021384-20260217-2026-02-05-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

**Délibération N° :
2026-02-05**

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres en exercice :	6
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	6
POUR	6

Le Comité syndical à l'unanimité,

- *Valide la politique de tarification 2026 de la Société Savoie Abattage (SAB), et les conditions de service.*

Pour extrait conforme,

Le 17 février 2026,

LE PRESIDENT

GILBERT GUIGUE

